

Bulletin d'information spécial n°3

SOMMAIRE

Mise en place du tutorat au LGN

Mise en place du tutorat au LGN :

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu et les documents validés par les professeurs et CPE présents hier lors de la réunion tenue sur le sujet du tutorat.

Dans un premier temps, pour cette fin d'année, il a été décidé de mettre en place le tutorat uniquement pour des élèves de seconde (et un ou deux élèves de STMG ou ST2S). Je souhaite que les professeurs principaux de seconde remettent au plus tard **vendredi matin prochain 13 septembre une liste d'un ou deux noms maximum** d'élèves de leur classe qui pourraient bénéficier d'un tutorat en cette fin d'année auprès de mon secrétariat.

La mise en place tardive de ce tutorat cette année nous impose de nous concentrer sur des élèves qui sont en situation incertaine à la suite des conseils de classe du deuxième trimestre. Les internes qui bénéficient de dispositifs d'aide par ailleurs, les élèves en échec, les élèves absentéistes ou en décrochage, ceux qui ont déjà mûri un projet, ne seront pas concernés cette année. Il s'agit de donner une aide aux élèves qui sont tangents soit pour le passage en 1^{ère}, soit pour le passage en 1^{ère} générale.

Le tutorat en 2014, commencé plus tôt, nous permettra d'élargir ce champ d'action à davantage d'élèves et davantage de situations.

Je remercie également les enseignants qui souhaiteraient s'ajouter aux collègues déjà volontaires pour assurer le tutorat de se faire connaître auprès de mon secrétariat.



Le TUTORAT au LGN

Compte-rendu de la réunion du jeudi 5 septembre 2013

- Présents : M. Balmelle, M. Glaïesser, Mme Moreau, Mmes Garcia, Wild, Pastor-Pasi, Pouilly, Moustier, Segura-Mansel, Ms Roblot, Cirou.

Les documents présentés lors d'un précédent bulletin d'information sont lus et discutés. Il est décidé de les valider en l'état en attendant qu'une réunion bilan et mise en action se tienne lors de la première période de la prochaine année scolaire. Ces documents seront présentés lors d'un CVL et d'un conseil pédagogique avant d'être validés par le conseil d'administration.

La mise en place du tutorat pour cette fin d'année doit permettre aux tuteurs de se confronter avec les documents actuels et avec le déroulement des rencontres avec les élèves afin d'apporter les éventuelles modifications nécessaires en 2014 lors de la mise en place du tutorat sur toute l'année scolaire. Le calendrier retenu pour l'an prochain est de tenir une réunion dans la 1^{ère} période scolaire puis de commencer le tutorat au retour des premières vacances à partir de cas d'élèves remontés par les différentes équipes pédagogiques.

Pour 2013, étant donnée la date tardive de mise en place, le tutorat va s'adresser exclusivement à des élèves de seconde (sauf un ou deux de 1^{ère} technologique pour Mme Pastor Pasi – le tuteur ne doit pas être un professeur ou un CPE de la classe ou du palier -) qui sont en situation incertaine à la suite du 2^{ème} trimestre (soit pour un passage, soit pour une 1^{ère} générale). Il s'agit d'essayer d'apporter le suivi nécessaire pour faire pencher la balance de l'orientation du bon côté. Comme il faut se limiter, ne peuvent être concernés cette fois les élèves internes (déjà sollicités par l'internat pédagogique), les élèves absentéistes ou en décrochage (trop tard), les élèves ayant déjà un projet particulier.

Les professeurs principaux de seconde seront sollicités par le biais d'un BI spécial envoyé dès le vendredi 6 septembre afin qu'ils donnent, pour le 13 au plus tard, les noms d'un ou deux élèves de leur classe qui pourraient bénéficier de ce tutorat dès la semaine 38. Il restera certes peu de temps pour faire un tutorat vraiment efficace mais cela doit permettre d'expérimenter les outils élaborés et d'avoir une première approche de ce nouveau dispositif.

Le proviseur du LGN
JLBalmelle



Le TUTORAT au LGN

Cahier des charges

Contenu et rôle du tutorat

Le tutorat est assuré sur la base du volontariat par des enseignants, dont les documentalistes, ou des conseillers principaux d'éducation.

Le tuteur guide l'élève dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée, en s'efforçant tout particulièrement de favoriser le développement de son autonomie.

Il peut en particulier :

- aider l'élève dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation ;
- assurer un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative, notamment avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue, auxquels le tuteur ne se substitue pas ;
- guider l'élève vers les ressources disponibles, tant internes qu'externes à l'établissement ;
- aider l'élève à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ;
- prendre en compte l'expérience acquise par l'élève en dehors de l'établissement.

Modalités d'intervention du tuteur

Le tuteur s'assure que les responsables légaux de l'élève sont informés.

Le tuteur s'engage dans la mesure du possible à suivre un même petit groupe tout au long de sa scolarité.

Les moments où le tuteur rencontre les élèves qu'il suit doivent, dans toute la mesure du possible, être clairement identifiés et mentionnés dans l'emploi du temps des élèves.

Une rencontre entre le tuteur et les élèves qu'il suit peut résulter soit de l'initiative du tuteur, soit de celle des élèves.

L'action du tuteur s'inscrit dans une dynamique de long terme ce qui implique une fréquence modérée des rencontres.

Le tuteur aide l'élève sans se substituer au professeur principal ni au conseiller d'orientation psychologue.

Le tuteur produit un bilan d'activité annuel précisant notamment les élèves suivis, le calendrier des rencontres et les principales actions. Ce bilan d'activité atteste du service fait.

Le TUTORAT au LGN Fonctionnement

Les modalités d'organisation du tutorat sont arrêtées par le chef d'établissement puis soumises à approbation du conseil d'administration, après consultation du conseil pédagogique et du conseil de vie lycéenne.

Il est fait appel au volontariat des équipes au travers du bulletin d'information afin de constituer une liste d'enseignants, y compris documentalistes, et de conseillers principaux d'éducation susceptibles d'intervenir dans le tutorat. Ces enseignants seront réunis alors pour constituer le dossier de suivi, ou carnet de bord, de chaque élève qui sera concerné par le tutorat.

Après une première période d'observation, de la rentrée aux premières vacances, les professeurs principaux, en priorité des classes de seconde, en accord avec les équipes pédagogiques de chaque classe, constituent **un document d'alerte** pour les élèves qui semblent présenter des difficultés.

Le proviseur désigne alors un tuteur pour ces élèves au sein de l'équipe constituée. Il est souhaitable que ce dernier n'ait pas l'élève dans ses classes.

Le professeur principal rencontre le tuteur et lui propose un diagnostic des difficultés rencontrées par les élèves concernées. Voir annexe 1.

Le tuteur rencontre l'élève et établit, en accord avec lui, un contrat qui contient objectifs, actions menées, et indicateurs de progrès. Voir annexe 2.

La famille est informée par courrier de la mise en place de ce tutorat, de ces objectifs et des termes du contrat.

Un bilan annuel est fait par chaque tuteur pour chaque élève qui a bénéficié du tutorat pour évaluer l'efficacité du dispositif tel qu'il est réalisé.

Les pièges à éviter : la mauvaise compréhension par la famille de ce qu'est le tutorat, l'élève n'est pas marginalisé, il reste dans l'institution ; la confusion des rôles entre le tuteur et le professeur principal avec qui le dialogue doit être continu ; l'assimilation du tutorat à du soutien disciplinaire ; la transposition de l'élève qui attend que le tuteur travaille à sa place ; l'entrée dans la sphère familiale ou privée ; la transposition possible avec le rôle des parents ; l'entrée dans le domaine de la prise en charge psychologique ; l'attente excessive, de la part de l'équipe, de solutions apportées par le tutorat ; le remplacement de l'infirmière ou de l'assistante sociale.

Le TUTORAT au LGN

Diagnostic

Annexe 1 (tirée de fiche Tutorat de l'académie d'Amiens)

Pour permettre l'élaboration du contrat de tutorat, le professeur principal et l'équipe pédagogique établissent ce diagnostic pour chaque élève qui disposera d'un tutorat. Le professeur principal remet ce diagnostic au tuteur lors d'une rencontre avec ce dernier.

Partie de gauche : diagnostic des difficultés fait par l'équipe

Partie de droite : actions envisageables à destination du tuteur pour l'élaboration du contrat.

Il ne s'agit que d'exemples, le tuteur a toute latitude pour adapter son contrat.

Cibler les difficultés et estimer leur degré dans un ordre croissant	1	2	3	Actions envisageables pour le tuteur dans le but d'établir le contrat
<p>1) <u>difficultés d'ordres scolaires ou périscolaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - grande timidité amenant à un rempli sur soi - manque d'assurance et de confiance en soi - manque de motivation avec début de décrochage très marqué et chute généralisée des résultats - grandes difficultés dans l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> * du travail à la maison * du temps libre au lycée - attentes de la classe de seconde mal cernées (en quantité et nature de travail nécessaire) 				<p>Dialogue avec l'adulte pour rassurer, faire parler l'élève de ses difficultés, le but étant de l'amener à s'habituer à mettre des mots sur ses idées et à dédramatiser.</p> <p>Travail de recherche des intérêts personnels, réflexion sur « pour qui » on travaille, visualisation de la difficulté.</p> <p>Partir de l'edt de l'élève, comptabiliser les heures disponibles, construire avec lui un planning et déterminer les priorités entre leçons et DS. Assurer un suivi hebdomadaire du planning (peut être fait aussi en appui en AP).</p> <p>Dialogue et mise en évidence de compétences transversales différentes entre collège et lycée : quantité de travail à fournir, types d'exercices différents, acquisition d'autonomie. Le tuteur peut s'appuyer sur sa propre discipline pour illustrer ce point.</p>
<p>2) <u>difficultés d'ordre relationnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dialogue avec l'adulte tendant vers l'agressivité - intégration difficile dans la classe - refus du cadre scolaire et de ses contraintes - autres : 				<p>Par le dialogue amener la notion de respect de l'autre, de l'écoute, de tolérance. Le professeur n'est pas un ennemi. But : recréer des liens avec l'adulte.</p> <p>Dédramatiser des exemples de situation de classe où l'élève s'est senti rejeté, mettre en valeur les atouts personnels, redonner confiance</p> <p>Rôle de l'adulte et de l'institution scolaire, redéfinir les attentes de l'élève en le faisant réfléchir sur « qu'est-ce qu'il fait là », sur son parcours, et lui montrer que l'institution peut répondre à ses attentes. Donner du sens à ses actions notamment en termes d'orientation.</p> <p>autres :</p>

Le TUTORAT au LGN

Contrat de tutorat établi par le binôme tuteur / élève sur la période du

.....

Annexe 2 (tirée de fiche Tutorat de l'académie d'Amiens)

Nom de l'élève bénéficiant du tutorat et classe :

Professeur principal :

Tuteur :

TERMES DU CONTRAT	Difficultés identifiées avec l'élève		
	Objectifs à atteindre		
	Répartition et durée des actions envisagées pour atteindre ces objectifs A déterminer par le tuteur et l'élève au moment de l'élaboration du contrat		
SUIVI ET ESTIMATION DES PROGRES REALISES	Auto-évaluation de l'élève à l'issue de chaque action lors des rencontres avec le tuteur	Indicateurs de progrès établis par le binôme vis-à-vis de chaque action	
		+/-	
	Auto-évaluation de l'élève à l'issue de la période	Indicateurs de progrès établis par le binôme vis-à-vis des objectifs à atteindre	
		+/-	
	Bilan du professeur principal après consultation de l'équipe	Indicateurs de progrès établis par le binôme vis-à-vis de chaque action	
	+/-		
SYNTHESE FAITE PAR LE TUTEUR			